# Chronique scolaire

Objekttyp: **Group** 

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise

d'éducation et du Musée pédagogique

Band (Jahr): 36 (1907)

Heft 2

PDF erstellt am: **28.05.2024** 

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

#### Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

### Chronique scolaire

Fribourg. — La conférence annuelle des Inspecteurs scolaires s'est tenue à Fribourg, dans la première quinzaine de janvier, sous la présidence de M. Python, directeur de l'Instruction publique. La séance s'est prolongée jusque vers 2 heures de l'après-midi. Les tractanda étaient nombreux et, comme d'habitude, les questions furent longuement discutées. La conférence a remis en question les procédés intuitifs imaginés par M. l'instituteur Vorlet pour l'enseignement élémentaire du calcul. Elle a rendu hommage à l'esprit inventif de M. Vorlet et décidé de continuer l'essai des procédés de l'auteur dans différentes écoles du canton.

Valais. — A l'occasion de la nouvelle année, le Département de l'Instruction publique a rappelé par circulaire, au personnel enseignant primaire, la nécessité de ne point négliger sa formation pédagogique et sa culture professionnelle. Le Département recommande l'étude des traités spéciaux sur la matière et la lecture assidue des revues pédagogiques, et, par conséquent, il invite les instituteurs et institutrices à s'abonner au moins à une revue, en les engageant à accorder leur préférence aux organes des sociétés valaisannes d'éducation, auxquels l'Etat lui-même s'intéresse par une subvention bien justifiée. M. le chef du Département se propose de développer les deux revues pédagogiques valaisannes l'Ecole primaire et l'Erziehungsfreund, en y réservant une place spéciale pour tous les actes officiels importants, émanant du Département et des autres autorités scolaires subalternes.

## AVIS

Les instituteurs et institutrices qui ont un brevet définitif par suite de neuf années d'enseignement effectif dans le canton, ou par l'obtention d'un certificat d'aptitude pédagogique avec cinq années d'enseignement dans le canton, ont droit aux primes d'âge prévues à l'art. 97 de la loi du 17 mai 1884 sur l'instruction primaire.

Les primes, pour l'année 1906, sont déposées chez les Receveurs de district, où elles peuvent être encaissées.

(Direction de l'Instruction publique.)